

hoona,

Charte déontologique
de l'équipe thérapeutique holistique

Bienvenue.

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre engagement au sein de hoona. Je suis ravie de vous accueillir et honorée par votre présence chez nous.

En rejoignant hoona, vous vous engagez à respecter les principes qui guident notre approche : un accompagnement ajusté, une pratique professionnelle et rigoureuse, orientée vers l'amélioration continue de l'autonomie et la qualité de vie de nos bénéficiaires.

En plus de signer le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), chaque membre de l'équipe thérapeutique est invité à adhérer à cette charte de déontologie.

Ce document présente les attentes qui sont spécifiques aux thérapeutes de hoona. Cette charte précise les pratiques professionnelles et les engagements éthiques nécessaires à l'exercice des fonctions thérapeutiques au sein de l'équipe.

Je vous en souhaite bonne réception et reste attentive à toute proposition d'adaptation de son contenu.

Merci,

Olivia

1. Respect de la personne et de sa dignité

Les membres de l'équipe thérapeutique de hoona s'engagent à travailler dans le respect total de la personne. Il est question de sa dignité humaine, mais également de ses systèmes de croyance tant du point de vue culturel, que de ses convictions religieuses, politiques et philosophiques.

2. Mission de l'équipe thérapeutique

L'équipe thérapeutique promeut l'autonomie du bénéficiaire.

Chaque membre de l'équipe thérapeutique s'engage à favoriser la mobilisation des ressources propres aux bénéficiaires en priorité.

Chaque thérapeute accompagne les bénéficiaires à atteindre leurs objectifs de bien-être de la manière la plus efficace possible, en veillant à promouvoir des objectifs clairs, réalistes, motivants et épanouissants.

Il leur apporte un soutien bienveillant, constructif et les motive à se dépasser.

3. Professionnalisme

- **Formation professionnelle**

Tous les membres de l'équipe thérapeutique ont suivi une formation professionnelle qualifiante. À la demande des bénéficiaires, ils peuvent fournir des informations claires sur leurs qualifications.

- **Mise à jour des connaissances**

Cheminement personnel continu...

Les praticiens de hoona considèrent que l'expérience personnelle du développement personnel est l'une des composantes nécessaires à la compétence et à la crédibilité d'une telle pratique.

Dans ce sens, il continue à faire appel aux services de collègues quand il en perçoit l'intérêt dans sa vie.

De façon plus générale, il est engagé dans un cheminement d'évolution personnelle.

Le développement personnel n'est pas une profession aux connaissances figées et les praticiens hoona consacrent régulièrement une quote-part de leur temps à l'actualisation de celles-ci.

Ils se tiennent au courant des développements réguliers de leur profession et s'inscrivent dans une dynamique continue d'évolution professionnelle .

Les membres de l'équipe thérapeutique de hoona sont encouragés à nourrir leur évolution personnelle et professionnelle en participant régulièrement à des formations, ateliers ou séances de supervision.

Nous sommes convaincus que ces moments de développement sont essentiels pour rester en phase avec les nouvelles pratiques et approfondir leur compréhension personnelle du métier.

Chaque thérapeute documente ses activités, que ce soit par des certificats, des attestations, ou des comptes-rendus, qu'ils seront invités à partager au reste de l'équipe, ceci afin de témoigner de leur engagement à offrir des soins de qualité et à progresser constamment.

- **Supervision régulière**

En plus de la supervision organisée par et chez hoona, chaque membre de l'équipe thérapeutique s'organise des sessions de supervision régulière pour continuer à évaluer et améliorer leurs pratiques.

Ils peuvent également participer à des échanges de pratiques entre eux pour enrichir leur expertise.

4. Cadre de la consultation et relation avec le bénéficiaire

Le praticien s'assure que son intervention sert les intérêts de la personne qui la consulte et/ou de son organisation. Il veille à agir avec un haut niveau d'intégrité et de fiabilité pendant toute la durée de la relation d'aide. Il vérifie qu'il a la compétence à intervenir dans les domaines pour lesquels on le consulte.

Dans le cas contraire, il propose d'autres orientations qui lui semblent plus adaptées. Il s'engage à favoriser l'autonomie de son client et s'interdit tout abus d'influence. En aucune circonstance, il ne met à profit la situation de relation d'aide pour en tirer des avantages non contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social ou affectif.

- **Contrat clair avec le bénéficiaire**

Dès le début d'une consultation, le praticien convient, généralement oralement, du cadre clair du rdv.

Les conditions de cet accord incluent les compétences mobilisées du praticien, les objectifs de la mission (basé sur le repérage du/des besoin.s du bénéficiaire, la nature du service proposé, la clause de confidentialité et les responsabilités de chacun.

Il précise aussi la fréquence et la durée des entretiens, la façon dont ils se dérouleront (de vive voix, par téléphone, Internet, etc...).

- **Consentement éclairé**

Le consentement éclairé du client est essentiel avant toute intervention. Le thérapeute explique clairement la nature, les objectifs, les avantages, les risques éventuels, et les limites des techniques utilisées.

- **Respect des limites de compétence**

Les thérapeutes s'engagent à ne pas intervenir au-delà de leur domaine de compétence et redirigent le bénéficiaire vers un professionnel référencé, compétent et adapté à la situation si nécessaire.

- **Neutralité et impartialité**

Chaque bénéficiaire est traité avec équité, sans discrimination fondée sur l'origine, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les croyances ou le statut social.

- **Protection des intérêts du bénéficiaire**

Les membres de l'équipe thérapeutique s'assurent que leurs interventions servent les intérêts du bénéficiaire. En cas d'incapacité à continuer la prise en charge, ils l'en informent clairement et proposent et se réfèrent aux conditions générales de vente.

En cas de situation de crise (urgence médicale, souffrance psychique aiguë, mise en danger de soi ou d'autrui), le thérapeute oriente le bénéficiaire vers les services d'urgence ou des professionnels compétents adaptés à la situation.

- **Confidentialité**

Il respecte les engagements contractuels et observe strictement la confidentialité. Il s'assure que les informations échangées le sont au bénéfice de son bénéficiaire et non de sa promotion personnelle.

- **Arrêt d'une mission**

Si, au cours de la prise en charge, il constate qu'il ne lui est plus possible de fonctionner selon les termes du contrat ou de maintenir son statut de praticien, il est dans l'obligation d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de sa décision. Dans la mesure du possible, il veillera à proposer d'autres options à son bénéficiaire et rapportera la situation à son/sa référent(e)-superviseur(se) hoona.

- **Refus d'une mission**

Le praticien est en droit de refuser une mission si elle ne lui semble pas conforme à son éthique, à ses compétences ou à l'intérêt de la personne ou de l'organisation.

Il oriente alors le client vers d'autres solutions et en réfère à sa/son référent.

5. Intégrité et éthique professionnelle

- **Relations avec les clients**

Toute relation d'ordre personnel, intime ou affectif avec un bénéficiaire est strictement proscrite afin de préserver le cadre thérapeutique.

- **Secret professionnel**

Les thérapeutes garantissent la confidentialité des informations échangées, à l'exception des cas où la loi impose une divulgation.

Les téléphones doivent être éteints durant les séances.

Il est interdit d'enregistrer les consultations sans autorisation préalable du bénéficiaire.

Les thérapeutes veillent également au respect du cadre légal, notamment en matière de confidentialité, de protection des données personnelles (RGPD), et de conservation des dossiers des bénéficiaires.

- **Sobriété et comportement**

L'usage d'alcool et/ou de produits récréatifs de type psychotropes sont strictement interdits chez hoona. Il est strictement interdit d'être sous l'influence de l'alcool et/ou de substances psychotropes lors des consultations.

- **Respect de l'image de hoona**

Les membres de l'équipe représentent l'image d'hoona à l'extérieure, dans leurs actes et leurs paroles.

Ils peuvent mentionner leur lien avec hoona dans leur communication professionnelle, tout en agissant en leur nom propre.

De ce fait, chaque thérapeute s'efforce de refléter une image positive et fidèle aux valeurs de hoonā, que ce soit dans ses actions et ses communications extérieures.

- **Prosélytisme**

Toute forme de prosélytisme, qu'il soit religieux, philosophique, ou idéologique, est strictement interdite.

6. Philosophie de l'accompagnement

- **Accueil chaleureux et bienveillant**

Chaque personne est accueillie avec ouverture, non-jugement et écoute active.

- **Offre thérapeutique diversifiée**

Nous proposons divers moyens thérapeutiques adaptés aux besoins des clients, tout en respectant leur rythme propre et leurs choix individuel.

- **Éthique de la pratique**

Respect du secret professionnel et engagement à fournir des consultations sérieuses et respectueuses des valeurs de nos bénéficiaires.

- **Accessibilité**

Pratique de tarifs transparents et accessibles, permettant à tous de bénéficier de nos services.

7. Responsabilité envers les confrères et l'image de la profession

- **Relations avec les confrères**

Il est attendu de la part des thérapeutes qu'ils fassent preuve de respect envers les différents courants de la profession et s'abstiennent de toute critique non constructive en public.

- **Respect de l'image de la profession**

Il est attendu de la part des thérapeutes qu'ils promeuvent une image positive du cheminement thérapeutique, spirituel, évolutif, de la médecine intégrative en générale et évitent tout comportement qui pourrait nuire à la réputation de hoona et/ou à la profession.

- **Adhésion aux lignes directrices de hoona**

Dans ses propos et ses actes, chaque membre de l'équipe thérapeutique de hoona s'engage à suivre strictement les lignes directrices de hoona concernant la santé et le bien-être.

Nous valorisons une approche holistique intégrative, cohérente et unifiée, alignée avec la vision et les valeurs de hoona, afin de garantir une qualité de service constante et une orientation claire pour nos bénéficiaires. Tout en respectant la diversité des opinions, les thérapeutes sont invités à adhérer aux pratiques et aux principes établis par hoona, sans s'écarter des directives partagées au sein de l'équipe.

8. Respect de la Charte

hoona veille au respect de la déontologie par ses bénéficiaires.

Grâce à elle, toute personne est en mesure de s'adresser directement au responsable de hoona pour poser toute question relative à la pratique des thérapeutes présents dans le centre ou pour signaler toute irrégularité au respect de ce code déontologique et éthique.

Si un bénéficiaire estime qu'un praticien ne respecte pas cette charte, il est invité à en informer la responsable olivia@hoona.life qui ouvrira une enquête laquelle sera suivie de mesures appropriées.

Ainsi, en cas de manquement à la charte, les bénéficiaires ou les membres de l'équipe thérapeutique peuvent s'adresser aux signataires de la présente charte, aux instances professionnelles appropriées, ou aux autorités judiciaires en cas de délit.

Chaque membre de l'équipe thérapeutique de hoona s'engage à respecter cette charte et reste disponible pour toute question ou éclaircissement.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre contribution à la création d'un environnement de soin éthique et respectueux.

Olivia De Stoop et l'équipe RH de HOONA

COPYRIGHT hoona – Olivia De Stoop - Dernière mise à jour : Avril 2025